

# Arrêté 2026/25

## Portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Le Maire de la Commune de Saint-Solve, le **22 Juin 2026**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 161-10 et R. 161-25 à R. 161-27 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 juin 2026 décidant de lancer la procédure d'aliénation d'un chemin rural à proximité de Prièzac et d'ouvrir l'enquête publique afférente ;

Considérant que le chemin rural susvisé a cessé d'être affecté à l'usage du public ;

### ARRÊTE

#### Article 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'aliénation de la portion du chemin rural, sans nom, situé à proximité de Prièzac, d'une superficie de 840m<sup>2</sup>, et bordé par les parcelles cadastrées section A n° 817, 814,898, 337, 342a et 342b.

Le plan de délimitation du chemin à aliéner est annexé au présent arrêté.

#### Article 2 : Dates et durée de l'enquête

L'enquête publique **se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs, soit du 15 Juillet 2026 au 31 Juillet 2026 inclus.**

#### Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur SAGNE Jérôme est désigné en qualité de commissaire enquêteur parmi la liste établie par la préfecture pour l'année 2026.

#### Article 4 : Sièges de l'enquête et dépôt du dossier

Le dossier d'enquête publique, comprenant le plan des lieux, une notice explicative et un registre d'enquête feuilleté, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la Mairie de Saint-Solve pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- **Du 15 au 23 juillet de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- **Le 24 juillet de 9h à 12h**
- **Du 27 au 28 juillet de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- **Le 29 juillet de 9h à 12h**
- **et le 30 juillet de 9h à 12h et de 14h à 17h**

#### Article 5 : Observations du public

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie.

Par correspondance écrite adressée par voie postale au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur SAGNE Jérôme le commissaire enquêteur : 2 route de la Gare 19130 Saint-Solve.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@saint-solve.fr](mailto:mairie@saint-solve.fr) en précisant en objet « Enquête publique - Aliénation chemin rural ».

#### Article 6 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie pour recevoir ses observations orales ou écrites lors des permanences suivantes :

- **Le 15 juillet de 9h à 12h**
- **Le 30 juillet de 14h à 17h**

#### Article 7 : Publicité de l'enquête

Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie et aux abords du chemin concerné au moins 15 jours avant le début de l'enquête, et maintenu affiché pendant toute la durée de celle-ci,
- Publié par voie d'avis dans un journal local ou par tout autre moyen de communication légal conformément à la réglementation.

#### Article 8 : Clôture de l'enquête et suites

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal sera ensuite appelé à délibérer sur l'aliénation du chemin au vu des conclusions du commissaire enquêteur.

#### Article 9 : Exécution et recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Le Maire,  
  
Serge PALLOT

The signature is a large, stylized cursive mark in black ink. Below it is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-SOLVE' at the top and '19130 Saint-Solve' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a red shield with a white cross and a white figure, topped with a crown. The stamp is partially obscured by the signature.